

11/10/2012

EPR15/2012

www.enisa.europa.eu

Premier rapport annuel de cyber-incidents dans l'UE: 51 pannes graves signalées en 2011

Cette année, pour la première fois dans l'Union européenne, tous les États membres ont établi un rapport des derniers incidents de cyber-sécurité à l'agence européenne de «cyber-sécurité» ENISA et à la Commission européenne. Onze pays de l'UE ont signalé 51 pannes graves de réseaux de communications électroniques ou de services. Aujourd'hui, l'ENISA publie le premier rapport annuel à ce sujet, contenant une analyse des incidents de 2011.

En vertu de l'Article 13a de la directive de réforme des télécommunications de l'UE ([directive 2009/140/CE](#)), les États membres sont tenus de faire des rapports sommaires annuels à l'ENISA et la Commission européenne sur les pannes majeures rencontrées. Les premiers rapports d'incidents de synthèse pour l'année 2011 ont été envoyés à l'ENISA en mai 2012. Au total, 11 pays ont signalé des pannes. Ce chiffre reflète que de nombreux pays n'ont mis en œuvre leur système de compte-rendu national qu'à partir de la fin de l'année 2011. Les experts de l'ENISA Marnix Dekker et Christoffer Karsberg soulignent :

« Cette année, les États membres ont gagné en maturité concernant la mise en place de rapport national d'incidents. L'année prochaine, nous prévoyons de publier un rapport annuel comprenant environ 10 fois plus d'incidents reportés. »

Dans son rapport annuel, l'ENISA résume et analyse les 51 incidents rapportés:

- La plupart des incidents reportés affectent la téléphonie mobile ou l'Internet mobile (60%).
- Les incidents affectant la téléphonie mobile ou l'Internet mobile touchent la plupart des utilisateurs (environ 300 000 utilisateurs), ce qui est en cohérence avec le nombre élevé d'utilisateurs de mobiles.
- Les incidents montrent que les services de communication (fixe et mobile) dépendent fortement de leur alimentation électrique.
- Les phénomènes naturels tels que les tempêtes, les inondations et les fortes chutes de neige ont un impact important sur l'alimentation électrique des fournisseurs. Les phénomènes naturels peuvent provoquer des incidents durables, d'une durée de 45 heures en moyenne.

Le rapport annuel fournit également un résumé de l'Article 13a et la façon dont il a été mis en œuvre par l'ENISA et les États membres de l'UE. Les incidents seront discutés plus en détail dans [l'Article 13a du groupe de travail](#) qui se compose de tous les régulateurs électroniques de communication en provenance des pays de l'UE et des experts techniques de l'ENISA. En 2013, l'ENISA et la CE ont collecté les rapports d'incidents concernant des pannes produites en 2012. Le prochain rapport annuel sera publié au printemps 2013.

Le directeur exécutif de l'ENISA, le professeur [Udo Helmbrecht](#) commente : *« Nous sommes maintenant, pour la première fois, équipés d'un aperçu des incidents cybernétiques majeurs en Europe. Il s'agit d'un*



11/10/2012

EPR15/2012

www.enisa.europa.eu

moment décisif pour tous les efforts de l'UE visant à améliorer la compréhension de l'impact des incidents de cyber-sécurité. Cependant ceci traite encore seulement un petit sous-ensemble d'incidents de sécurité cybernétique. Ce type de rapport devrait être étendu pour couvrir un éventail d'incidents plus large ainsi qu'à d'autres secteurs. »

Pour le rapport complet avec toutes les données et analyses: [Rapport Annuel d'Incident](#)

**Pour toute demande d'interview: Graeme Cooper, Responsable des affaires publiques, ENISA,
Téléphone : +30 6951 782 268 ou Dr Marnix Dekker, resilience@enisa.europa.eu.**

Traduction. L'unique version officielle est en langue anglaise.

www.enisa.europa.eu

